



AAPC – RC
CREATION DU SITE INTERNET D'HABITAT ET METROPOLE

Date limite de dépôt des candidatures et des offres :
26 octobre 2020 à 12h

Dénomination et adresse de l'Acheteur Public : Gier Pilat Habitat - 9 rue Jean VIAL -
CS 50083 - 42402 – Saint-Chamond Cedex

Personne responsable du marché : Jean VALLATI

Représenté par : Damien PARIS



Seule la voie électronique est autorisée pour la remise des candidatures et offres

Objet du marché : Création du site internet d'Habitat et Métropole – Office Public HLM de la Métropole de Saint-Etienne

Groupement de commande : La présente consultation est réalisée par le groupement d'acheteur suivant :

Le groupement de commande constitué des acheteurs suivants :

GIER PILAT HABITAT, Office Public de l'Habitat de Saint-Chamond Loire Sud, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne, sous le numéro B 344 279 161, dont le siège est à Saint-Chamond, 9, rue Jean Antoine Vial, représenté par Monsieur Jean VALLATI, directeur général.

Et

METROPOLE HABITAT, Office Public de l'Habitat de Saint-Etienne, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Saint Etienne, sous le numéro B 392 412 573, dont le siège est à SAINT ETIENNE, 19 rue Honoré de Balzac, représenté par Madame Marie-Laure VUITTENEZ, directeur général,

ET

L'OPH DE FIRMINY, Office Public de l'Habitat, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Saint Etienne sous le numéro 274 200 039, dont le siège est à FIRMINY, Place du Centre BP 02, représenté par Monsieur François PERRIER, directeur général,

Et

ONDAINE HABITAT, Office Public de l'Habitat du Chambon-Feugerolles, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Saint Etienne, sous le numéro B 419 692 850, dont le siège est au Chambon-Feugerolles, 3, rue Charles Baudelaire BP 56, représenté par Monsieur Norbert SIROT, directeur général,

Coordonnateur du groupement de commande : Gier Pilat Habitat pour le nouvel office métropolitain :



Type et Caractéristiques principales du marché : Marché public de prestation de service informatique : Création de site Internet

Marché ordinaire.

Réponse à la solution de base et aux variantes :

- Réponse à la solution de base obligatoire
- Variantes non autorisées.

Tranche : Tranche ferme uniquement

Options : En cas d'option aux cahiers des charges : engagement obligatoire des soumissionnaires sur les options.

Prestations supplémentaires éventuelles : En cas de prestations supplémentaires éventuelles présentes au cahier des charges : réponse obligatoire.

Sélection des candidatures : Oui : Les candidatures ne disposant pas des aptitudes professionnelles nécessaires, des niveaux de capacité économique, financier, technique et professionnel suffisant et notamment des minimums définis dans le présent AAPC/RC seront rejetées.

Lots : unique

Possibilité de soumissionner à plusieurs : non

Nombre de lot maximum pouvant être attribué à un même soumissionnaire :1

Date butoir et durée du marché :

Date butoir pour mise en ligne de la phase 1 : 01/01/2021

Date butoir pour mise en ligne de la phase 2 : 01/04/2021

Durée du marché pour la prestation de maintenance hotline hors période d'essai : 1 an. Le marché est tacitement reconductible sauf dénonciation e la part de l'office dans les conditions visées au CCAP.

Durée du marché pour la prestation d'hébergement : 1 an. Le marché est tacitement reconductible sauf dénonciation e la part de l'office dans les conditions visées au CCAP.

Date prévisionnelle de commencement du marché : Octobre 2020

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le Financement est assuré grâce à des ressources propres et des ressources extérieures publiques ou privées (emprunts/subventions).

Le délai global de paiement : 30 jours maximum par virement

Groupement d'opérateurs économique : En cas d'attribution du marché à un groupement d'opérateur économique, le groupement devra être solidaire ou conjoint avec solidarité de mandataire.

Unité monétaire : Euro.

Langues : Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés ou accompagnés d'une traduction en langue française.

Dossier de candidature à produire par les candidats : Chaque candidat produira un dossier complet comprenant les documents suivants :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de participation au marchés publics
- ✓ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- ✓ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les trois derniers exercices disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur
- ✓ Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- ✓ Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire
- ✓ Tout agrément, certification ou autorisation obligatoire que doit posséder le candidat ou son personnel pour l'exécution des prestations du marché

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités des autres opérateurs et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

En cas de recours par le candidat au Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présentation de sa candidature, le DUME est intégralement rédigé en langue française

Documents relatifs à l'offre : Au titre de son offre chaque soumissionnaire fournira un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Acte d'engagement dûment complété
- Le Bordereau des prix du marché dûment complété
- Un mémoire technique
- Une revue illustrée présentant des projets en lien avec notre consultation

Le mémoire technique du soumissionnaire présente la solution qu'il propose. L'acheteur recommande au soumissionnaire de détailler notamment les points suivants dans le cadre de son mémoire :

- La méthodologie et les procédures de déploiement et de mise en service
- L'équipe projet (organigramme avec le nom des intervenants)
- Les compétences de l'équipe projet : CV des intervenants, niveaux de formation....
- Le planning de réalisation détaillée

Documents à produire obligatoirement par le candidat pressenti à l'attribution avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre :

Dans les délais fixés par Gier Pilat Habitat, le candidat pressenti à l'attribution du marché fournira les pièces suivantes :

- Les documents et attestations prévues aux articles D 8222-5 ou D8222-7 et D8254-2 du code du travail.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales sont satisfaites
- L'attestation AGEFIPH pour les entreprises de plus de 20 salariés
- RIB
- Une attestation des compagnies d'assurance en cours de validité auprès desquelles l'entreprise, les membres du groupement ont souscrit :
 - ✓ une police d'assurance responsabilité civile en cours de validité garantissant la responsabilité du titulaire vis-à-vis du maître d'ouvrage, des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par

l'exécution des prestations. La garantie doit être suffisante. Elle doit être illimitée pour les dommages corporels.

- A l'initiative du candidat pressentie : Une garantie à première demande pour le versement d'une avance ou en cas de demande de substitution des retenues de garanties dont les éléments sont repris dans l'ex formulaire NOTI7.

En complément des pièces le concernant, le candidat pressenti fournira à Gier Pilat habitat :

- Lorsqu'il est rattaché à une société mère, l'attestation de régularité fiscale de celle-ci.
- En cas de sous-traitance :
 - Les documents et attestations prévues aux articles D 8222-5 ou D8222-7 et D8254-2 du code du travail pour le sous-traitant
 - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents pour le sous-traitant prouvant que les obligations fiscales et sociales sont satisfaites
 - RIB
 - Une attestation du sous-traitant des compagnies d'assurance en cours de validité auprès desquelles l'entreprise, les membres du groupement et les sous-traitants ont souscrit :
 - une police d'assurance responsabilité civile en cours de validité garantissant la responsabilité du titulaire vis-à-vis du maître d'ouvrage, des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations. La garantie doit être suffisante. Elle doit être illimitée pour les dommages corporels

En cas de non fourniture de ces documents dans les délais fixés par l'OPH, l'offre suivante dans le classement des soumissionnaires sera retenue.

Jugement des offres :

Les offres recevables seront classées selon les critères de jugement pondérés de la façon suivante :

- 1^{er} critère : le prix sur 40 points (notation X) :

L'offre la moins chère obtiendra la note maximale de 40 points qu'elle soit ou non au-dessus de l'estimation. La note des offres suivantes sera obtenue par application de la formule suivante :

Note = (prix le moins élevé X pondération) / prix proposé par le candidat

- 2^{ème} critère : Valeur de technique, de l'organisation et des moyens mis en œuvre sur 50 points (Notation Y) selon les sous-critères suivants :

- 1er sous critère : La technique décrite dans le mémoire : 30 points - la notation se fera de 0 à 30 points.
- 2ème sous critère : organisation du projet : 20 points – la notation se fera de 0 à 20 points.

- 3ème critères (Notation Z) : Qualité des projets présentés par le candidat dans le cadre de la revue illustrée sur 10 points

Le critère 2 sera apprécié conformément au mémoire technique qui sera remis par la société.

Notation Y = 1er sous critère + 2ème sous critère + 3ème sous critère

Les offres seront classées en fonction des résultats obtenus et l'offre présentant le plus grand nombre de points sera retenue.

Pour obtenir ce résultat, la formule est la suivante : **X + Y + Z**

Note éliminatoire : une note inférieure à la moyenne pour le critère de la valeur technique est éliminatoire.

Type de procédure : procédure adaptée.

Négociation :

Gier Pilat Habitat se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises ayant présentées les meilleures offres ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Dans le respect des règles de la commande publique, les négociations pourront ne porter surtout point utile à l'acheteur pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les négociations seront ouvertes sur demande du pouvoir adjudicateur. Les négociations se feront au choix de l'OPH par voie électronique ou sur la base d'un entretien avec les candidats retenus à la négociation.

A défaut de réponse à la négociation dans le délai fixé par l'OPH, le montant de l'offre retenue sera celui indiquée dans l'acte d'engagement.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur marchés sécurisés à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr

Signature des pièces du marché :

Avant attribution, le marché devra l'objet d'une signature dans les conditions fixées par l'Office.

La signature et la paraphe des pièces contractuelles conditionnent l'attribution du présent marché.

En cas de non signature du marché dans les conditions fixées par l'Office, Gier Pilat Habitat retiendra l'offre suivante dans le classement des soumissionnaires.

Date limite de remise des candidatures et offres : Se reporter à la page 1 du présent document

Modes de transmission des plis :

Seule la voie électronique est autorisée pour la remise des candidatures et offres

Adresse de remise des plis : Sur le profil acheteur marchés sécurisés à l'adresse suivantes : www.marches-securises.fr

Organisation de l'enveloppe électronique : une enveloppe candidature et une enveloppe pour l'offre. Les documents contenus dans chaque enveloppe devront faire l'objet d'une dénomination.

Formats utilisés par les opérateurs pour la transmission des plis : PDF, Word, exel

Pour information, l'envoi des réponses par voie électronique est gratuit pour les opérateurs économiques sur le site marchés sécurisés.

Possibilité de transmettre une copie de sauvegarde dans les conditions fixées par l'Arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de marchés publics.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Via la plate-forme marchés sécurisés à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr

Instance chargée des procédures de recours et précisions concernant les recours :

Tribunal Administratif de Lyon : 184, rue Duguesclin 6 69433 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 78 14 10 10

Télécopie : 04 78 14 10 65

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Correspondance (information, notification, demande de complément au dossier, négociation...) relatives au déroulement de la présente consultation

Uniquement par l'intermédiaire de la plate-forme marchés sécurisés.fr.

Après remise des plis, les correspondances seront envoyées aux opérateurs à partir des adresses courriels enregistrées dans le registre des dépôts de la plateforme marché sécurisés.fr.

Toutes les correspondances de Gier Pilat Habitat émises sur le site marchés sécurisés relatives au déroulement de la présente consultation sont réputées validées et signées par le représentant de l'Office. A ce titre, elles ont une valeur officielle et ouvre tout droit, voies de recours et devoir découlant du type de correspondance émises.